L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE POLICE - TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER 206, Rue DU COMTE DE MELGUEIL 34056 MONTPELLIER

L'Officier du Ministère Public

à

CABINET BOISSIERE 4 RUE MAGUELONE 34000 MONTPELLIER

Références à rappeler

Référence:

Maître,

En réponse à votre courrier :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **000202** REFUS DE PRIORITE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A UN PIETON REGULIEREMENT ENGAGE DANS LA TRAVERSEE D'UNE CHAUSSEE ART.R.415-11 AL.1, ART.R.412-37, ART.R.412-38, ART.R.412-39, ART.R.412-40 C.ROUTE. ART.R.415-11 AL.2,AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à PALAVAS LES FLOTS(34250),

en date du

par procès verbal n°

dressé par PM PALAVAS LES FLOTS, avec le(s)

véhicule(s) immatriculé(s)

dont vous avez fait l'objet, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de procéder au classement du procèsverbal référencé ci-dessus

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MONTPELLIER, le

12/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

